

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

Le 21 décembre 2023, le Conseil Municipal de Carantec s'est réuni à 20h30 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Nicole SÉGALEN-HAMON, Maire, suivant convocation du 15 décembre 2023.

**Date d'affichage de la convocation** : 15 décembre 2023

**Date d'affichage du compte-rendu** : 22 décembre 2023

**Nombre de Conseillers en exercice** : 23

**Nombre de Conseillers présents et représentés** : 23

**Présents** : Nicole SÉGALEN-HAMON, Alban LE ROUX, Marion PICART, Jean-Baptiste PATAULT, Caroline DANIEL, Alain DUIGOU, Catherine MÉVEL-BOUCHERY, Corinne GRINCOURT, Philippe AUZOU, Laurence GUÉVEL, Vanessa LENOIR, Yann CASTELOOT, Yannick BIHAN, Yann HAMON, Yannick LABREUCHE, Nolwenn HERVET, François de GOESBRIAND, Jean-Yves BRIANT, Jacques AUTRET, Léonie SIBIRIL, Céline PAUCHET.

**Avait donné procuration** : Christophe REBUFFAUD à Caroline DANIEL, Marion QUÉRÉ à Vanessa LENOIR.

**Secrétaire de séance** : Yann CASTELOOT

**Assistait également** : Annie SALIOU

**4. TARIFS CANTINE**

Monsieur Alain DUIGOU expose :

Une délibération a été prise en juin 2023 pour valider l'application de la tarification sociale à partir de la rentrée 2023. Ces tarifs ont été calculés sur la base du tarif fixé par le Département pour les collégiens qui déjeunent 4 fois par semaine au self au 1<sup>er</sup> janvier 2023 soit 3.30 €.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024 le département a fixé ce tarif à 3.55 € soit une augmentation de 7.5%.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024 le département a fixé le tarif du repas facturé à la commune à 4.75€ au lieu de 4.50€ soit une augmentation de 5.5%.

La proposition est une augmentation de 5.5%.

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 11 décembre 2023 et de la commission Enfance-Jeunesse, Culture et Sport du 12 décembre 2023, Monsieur Alain DUIGOU invite le Conseil Municipal à donner un avis favorable pour fixer les tarifs ainsi qu'il suit :

Tarifs applicables à la rentrée de septembre 2024	Tranche 1 Tarifs tranche 3 – 50%	Tranche 2 Tarifs tranche 3 - 10%	Tranche 3 – Plein tarif soit tarif appliqué par le Département
<b>Cantine</b>			
½ pension 1j,2j,3j,4j	1,74 €	3.13 €	3.48 €
Repas occasionnels	2.27 €	4.08 €	4.54 €
Repas non commandé	3.38 €	6.08 €	6.75 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal approuve les tarifs 2024.

Extrait conforme au registre,  
La Maire.

